



Brèves syndicales

UNIL: mieux vaut éviter l'accident selon votre statut

À l'Université de Lausanne, certains postes sont particulièrement mal protégés en cas d'absence prolongée due à une maladie ou à un accident. Selon le Règlement d'application de la Loi sur le personnel de l'État de Vaud (RLPers-VD), les personnes sous contrat à durée déterminée ne touchent leur salaire que pendant un mois la première année, puis deux mois la deuxième et quatre mois dès la troisième (art. 58). Les titulaires (corps professoral et MER) ainsi que les assistant·e·s sont soumis aux conditions s'appliquant aux contrats à durée indéterminée et peuvent toucher leur salaire intégral pendant une année en cas d'incapacité de travail, puis pendant trois mois à 80%. À l'inverse, les maîtres assistant·e·s et les chercheuses·eurs FNS ne jouissent pas de ce régime, et sont donc soumis aux conditions minimales décrites plus haut. Le SSP va interpeller la Direction de l'UNIL pour aligner leurs conditions de travail sur celles des autres salarié·e·s.

Taxation des bourses FNS: tout travail mérite salaire

Depuis l'année passée, le canton de Vaud, emboîtant le pas à d'autres cantons, a décidé de taxer les bourses FNS versées

pour des séjours à l'étranger. Cette décision fait suite à un arrêt du Tribunal fédéral du 26 mars 2014, qui avait reconnu que les «bourses» FNS ne satisfaisaient pas au critère de la gratuité puisqu'elles sont soumises à une contre-prestation déterminant leur versement.

Cela fait des années que le SSP demande que lesdites «bourses» soient transformées en salaires, avec les cotisations sociales que cela suppose (notamment pour le chômage, l'assurance maternité et la LPP) mais sans diminution du montant net touché par les chercheuses·eurs. Cela supposerait cependant que le FNS accepte au préalable que la recherche est un travail qui mérite salaire, ce qui ne semble pas encore être le cas...

La pétition «Pour la recherche!» toujours d'actualité

Après une première campagne de signature l'automne passé, la pétition «Pour la recherche!» est plus que jamais d'actualité, et la récolte des signatures se poursuit. Construite autour de dix revendications, la pétition demande une amélioration des conditions de travail des chercheuses et des chercheurs dans les Hautes Ecoles suisses.

Parlez-en autour de vous, faites-la circuler. Le moment est important, car de nombreux organismes

sont en train de repenser leur fonctionnement ou voient leurs équipes dirigeantes changer, du FNS à l'EPFL, en passant par l'UNIL et de nombreuses HES.

Pour signer la pétition:
pour-la-recherche.ch.

EESP (Haute école de travail social et de la santé) : Révision du règlement du personnel

L'école est une fondation de droit privé, la Lpers ne s'y applique pas, en conséquence un règlement du personnel règle les conditions de travail. Celui-ci, partiel et dépassé, doit être largement réévalué. Une structure de projet a été mise en place dans laquelle l'Association du personnel et le Conseil représentatif de l'école sont présents aux différents niveaux. L'Association qui regroupe une majorité du personnel organise la consultation et peut compter sur des capacités de mobilisation présentes autant dans le PAT (personnel administratif et technique) que dans le PER (personnel d'enseignement et de recherche) pour soutenir ses revendications. Les membres du SSP y défendront toutes les modifications visant l'amélioration des conditions de travail du personnel.

Stand syndical de rentrée UNIL - Jeudi 23 février, de 12h00 à 15h00 Hall du bâtiment Géopolis

Le SSP-Hautes Ecoles est le groupe du Syndicat suisse des services publics qui réunit le personnel des Hautes Ecoles du canton de Vaud, sans distinction de statut, y compris le personnel de l'Unil. Le SSP regroupe dans tout le pays plus de 35 000 salarié·e·s accomplissant des tâches d'intérêt public (enseignement, administration, santé, social,...). Il est membre de l'Union syndicale suisse.

Je souhaite plus d'informations sur le SSP-Hautes écoles

Je souhaite adhérer au SSP-Hautes écoles

Nom:

Prénom:

Rue et n°:

Localité:

Tél:

Lieu de travail:

à renvoyer à: SSP Région Vaud, case postale 1324, 1001 Lausanne ou à vaud@ssp-vpod.ch